

*Questions orales***LE TRANSPORT AÉRIEN****LA PRÉTENDUE DISCRIMINATION ENVERS LES ÉTUDIANTS
FRANCOPHONES À L'INSTITUT DE CORNWALL**

M. Ed. Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports qui, le jeudi 8 février, a déclaré en réponse à une question du député de Joliette que les élèves francophones des centres de formation de Cornwall de Transport Canada avaient été victimes de discrimination. Cette réponse mettait malheureusement en cause l'intégrité et la compétence du personnel de ce centre.

Comme le rapport publié aujourd'hui par le très compétent secrétaire parlementaire du ministre indique qu'on n'a pas constaté de discrimination, le ministre voudrait-il tirer la situation au clair?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de profiter de l'occasion. Je n'ai pas dit qu'il y avait eu discrimination mais, en affirmant que certains problèmes avaient été rectifiés j'ai malheureusement employé ce terme de discrimination pour parler de choses qui n'existaient pas à l'époque. Je m'excuse sans la moindre hésitation pour les sous-entendus que cela comportait ou que les media y ont introduits quant à des marques antérieures de discrimination qui, en fait, ne s'étaient pas manifestées.

Comme le député, j'apprécie l'intervention du député de Charlevoix qui s'est penché sur cette affaire et qui a confirmé qu'il n'y a pas eu de discrimination. Il a présenté certaines recommandations auxquelles j'ai donné suite. J'espère que cela va améliorer l'ambiance pour les élèves concernés ainsi que pour l'établissement tout entier.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**L'AFFECTATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS AU
PAIEMENT DES LOYERS EN SOUFFRANCE À LA WINNIPEG
HOUSING AUTHORITY**

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est au sujet de la Winnipeg Housing Authority, qui relève, je crois, du gouvernement provincial et qui a avisé par écrit les locataires de logements sociaux dont le loyer est en souffrance que l'administration avait appris de la division de l'impôt sur le revenu qu'un crédit d'impôt au titre des enfants serait versé ce printemps, qu'il s'agit d'un gain inespéré et qu'ils sont donc convoqués au bureau de la Winnipeg Housing Authority, priés d'apporter certains documents et invités à céder cette somme à l'administration.

Comme nous avons cru comprendre que cette somme devait être versée aux mères du Canada et qu'elle n'était pas transférable, madame le ministre ne pourrait-elle pas intervenir pour mettre fin à cette pratique infâme?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai lu la lettre envoyée par la Winnipeg Housing Authority, et signée par un M.

[M. Lang.]

Malley que je rétrograderais immédiatement si je le pouvais...

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: ... car il fait du chantage auprès des locataires, les menaçant de les jeter à la rue s'ils ne cèdent pas leur crédit d'impôt pour payer leur loyer ou leur arriéré. Mon collègue, le ministre du Revenu national, étudie l'aspect légal de cette initiative. De prime abord, il semble tout à fait illégal de demander une procuration aux mères sans leur rembourser au moins 85 p. 100 des chèques, car ces individus se considèrent des escompteurs d'impôt. Nous étudions cette affaire et je ferai rapport à la Chambre dès que nous saurons à quoi nous en tenir.

Chose certaine, si un magasin à rayons ou une grande entreprise en faisait autant, l'opposition conservatrice qualifierait les responsables de chacals. J'ai bien hâte de voir si les députés conservateurs du Manitoba prendront nettement position contre cette politique qui, de toute évidence, dessert la population. Je voudrais dire aux mères qu'elles ont le droit de refuser de céder leur crédit d'impôt et d'apporter leurs déclarations d'impôt et leurs reçus à la Winnipeg Housing Authority.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné que d'autres organismes dans d'autres provinces prennent aussi certaines initiatives pour priver, semble-t-il, les mères du montant intégral du crédit d'impôt, madame le ministre prend-elle des mesures pour s'assurer que toutes les mères du Canada reçoivent le plein crédit d'impôt au titre des enfants?

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, j'ai personnellement surveillé la mise en route du programme de publicité. Nous avons des séquences télévisées qui sont diffusées dès maintenant partout au Canada pour inviter les mères à remplir leurs demandes de participation à ce programme. Ce n'est pas un programme universel comme les allocations familiales. Les mères doivent remplir une formule de demande. Je pense que tous les groupes d'aide sociale du pays sont maintenant au courant de l'existence de ce programme et qu'ils ont reçu de petites subventions pour couvrir les frais qu'ils pourraient encourir en demandant à des voisins d'aider certaines femmes à remplir les formules pour qu'elles puissent recevoir ce crédit d'impôt.

* * *

LES AÉROPORTS**LES AIDES À LA NAVIGATION ET LE MATÉRIEL DE LUTTE
CONTRE LES INCENDIES À L'AÉROPORT DE CASTLEGAR (C.-B.)**

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Transports. A présent que le ministre a imposé aux résidents de Castlegar et aux usagers de cet aéroport un accord tripartite particulièrement impopulaire, est-il disposé à aller un peu plus loin et à doter l'aéroport d'aides à la navigation et de matériel de lutte contre l'incendie, dont il a le plus grand besoin?